Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SARL HELICOTAXIL	Tel : 0685703605
Aéronef (type couleur immatriculation)	SA 315 B BLANC / VERT F-HBTA	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GITE DE L'ECOLE / M FABRIZIO MASSONI / LAVIGNA/ BOUNOUS 0677372841/ BARIDON	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10 juillet	PARKING LES EYSSARDS	DORMILLOUSE VILLAGE	8	19	-	ALIMENTATION / MATERIEL DE CONCTRUCTION (SABLE)

Prescriptions réglementaires (motivé 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 225/2020

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 2/04/2020

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE

Secteur Briançonnais/Vallouise